



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

14.10.2016

Dossier complet le

14.10.2016

N° d'enregistrement

F09316 P0200

1. Intitulé du projet

Construction d'une serre agricole dotée d'une toiture photovoltaïque

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

AYME

Prénom

Philippe

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 36°	Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire doté, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou, d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale. Travaux ou constructions, réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10 000m ² et inférieure à 40 000m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la construction de serres agricoles avec toiture photovoltaïque pour la culture d'herbes aromatiques, salades, épinards, courgettes, melons et tomates, avec le souhait de développer une activité respectueuse de l'environnement et du développement durable. M.AYME cultive d'ores et déjà en respectant le cahier des charges de l'Agriculture Biologique, ce mode d'agriculture sera conservé également pour ses futures cultures.

Le choix fait par M.AYME d'implanter des panneaux solaires photovoltaïques et du verre sur les pans en toiture de cette serre multichapelle, permet de produire sur un même foncier agricole, à la fois des cultures maraîchères et de l'électricité dans le cadre d'une production d'énergies renouvelables.

Le projet s'inscrit dans une démarche de développement de l'activité agricole, avec le souhait de disposer d'un outil performant et répondant à des critères efficaces de production agricole à rendement important.

La demande sur le marché des herbes aromatiques et PPAM cultivées en mode BIO est exponentielle tant en France qu'en Allemagne et en Angleterre.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet a pour objectifs :

- Le développement des cultures de basilic et de coriandre afin de répondre à la demande très forte, notamment des pays de l'Europe du Nord ;
 - La mise en place d'une plus large gamme de Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales biologiques (PPAM);
 - L'ambition d'atteindre un CA à l'orée des 5 ans entre 3 et 5 millions d'euros et être le premier producteur de PPAM BIO sur le marché européen ;
 - La maîtrise totale du produit ;
 - Le développement des livraisons à domicile ou en restaurant grâce à CHRONOFROID (en cours de contractualisation) ;
 - La transformation des produits en produits frais, secs, transformés (récupération des déchets végétaux);
 - La création, à moyen terme, d'une table d'hôtes avec les produits de l'exploitation : laboratoire d'idées culinaires ;
 - La diversification plus marquée vers la culture de plantes médicinales avec une notion de traçabilité (Aloé Vera) ;
 - Le développement des herbes à infuser (Thym, Romarin, Sauge, Fenouil, Mélisse,...) ;
 - Le développement de l'e-commerce.
- Mais également de pérenniser l'activité existante (plus de confort de travail, embauche de salariés et augmentation du chiffre d'affaires).
- Les surfaces en production déjà existantes sur l'exploitation resteront inchangées.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'aménagement du terrain sera réalisé en tenant compte des enjeux environnementaux locaux :

- Définition du projet en fonction de la topographie afin de limiter au maximum les terrassements,
- Intégration paysagère,
- Les périodes de chantier seront établis selon un calendrier réalisé en fonction des enjeux environnementaux locaux,
- Les eaux pluviales seront collectées et gérées par un bassin de rétention conformément à la déclaration "Loi sur L'eau",
- Les panneaux photovoltaïques polycristallins sont fabriqués en France par l'usine SILLIA de Lannion et à Vénissieux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le terrain est déjà en exploitation avec des cultures diversifiées en plein champ.

La serre multichappelle permettra à l'exploitant de mieux contrôler les cultures face aux aléas climatiques et ainsi de pérenniser son mode d'exploitation en agriculture biologique.

La serre permettra l'optimisation des productions en permettant une gestion adaptée, des conditions culturales spécifiques aux cultures mises en place sous la serre.

Une attention particulière sera donc apportée quant à la gestion quantitative de l'irrigation.

Cet outil serre participera au développement et à l'adaptation de l'exploitation agricole face aux demandes des clients en terme de précocité et qualité des produits ; il permettra également de faire des tests de cultures sur des espèces telles que l'Aloé Vera et la Canne à Sucre. Ces 2 productions agricoles sont actuellement cultivées en Espagne ; le but étant de re-localiser ces productions à forte valeur ajoutée au niveau du commerce des produits agricole biologiques.

En ce qui concerne les PPAM, les cultures menées sous abri permettront un calendrier de récolte plus précoce et plus tardif, ainsi qu'une traçabilité effective.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire
- Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau concernant les rejets des eaux pluviales.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques		Valeur
	Longueur max	282,80m
	Largeur max	144m
	Hauteur au faîtage	6m
	Superficie	35 632,8 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Mas de Florent
13150 Tarascon

Coordonnées géographiques¹ Long. 4 ° 40 ' 39 " 11 E Lat. 43 ° 44 ' 18 " 55 N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire
- Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau concernant les rejets des eaux pluviales.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur max	282,80m
Largeur max	144m
Hauteur au faitage	6m
Superficie	40 723,2 m ² <i>3562,8 m²</i>

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Mas de Florent
13150 Tarascon

Coordonnées géographiques¹ Long. 4 ° 40 ' 39 " 11 E Lat. 43 ° 44 ' 18 " 55 N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le terrain est actuellement occupé par des cultures pérennes ou en rotation en plein champ telles que des herbes aromatiques et des vergers de pommiers.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

POS de Tarascon approuvé le 12 Août 1982

Le projet de PLU est arrêté.

Le projet est situé en zone NC, les constructions à usage agricole sont autorisées.

Le PPRI est en cours d'élaboration

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	source: DREAL PACA
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	source: DREAL PACA
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	source: DREAL PACA
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	source: DREAL PACA
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	source: prim.net

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	source: DREAL PACA
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	source: DREAL PACA
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'élaboration du Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI) par débordement du Rhône sur la commune de Tarascon a été prescrit le 27 octobre 2008. Le projet est en zone inondable, mais la construction de serres agricoles y est autorisée sous conditions. Ces dernières seront respectées lors de la réalisation du projet ; la serre est conçue pour ne pas faire obstacle à l'écoulement de l'eau et bénéficie d'un ancrage solide au sol.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	source: DREAL PACA
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	source: DREAL PACA
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	source: DREAL PACA
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR 9301594 ZSC Les Alpilles à environ 2,2 km FR 9310067 ZPS Montagne Sainte Victoire à environ 2,4 km
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	source: DREAL PACA

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau d'irrigation est fournie par l'agence de l'eau et par la société de vidange des Alpilles Montagnette (route d'Avignon à Tarascon) . Les droits de prélèvements seront suffisants pour couvrir les besoins en eau. Par ailleurs les conditions de culture sous serre permettent de gérer efficacement les ressources nécessaires en eau et de les limiter grâce à l'utilisation de capillaires et de goutte à goutte.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune modification.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est conçu en tenant compte des enjeux environnementaux locaux. Le terrain déjà cultivé restera à vocation agricole. Aucune dégradation, ni aggravation de la situation pour la faune et la flore ne sera à déplorer ; d'autant que l'agriculteur cultive en biodynamie et considère le respect de l'environnement sur son exploitation comme un atout majeur en matière de commercialisation de ses produits, notamment en Angleterre et en Allemagne.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet respectera les prescriptions du PPRI.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains sont des terrains à vocation agricole, la surface utilisée restera identique et n'engendrera pas de consommation supplémentaire de foncier.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Commune de Tarascon : Transport de marchandises dangereuses, risque industriel, rupture de barrage : le projet n'est pas concerné.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Tarascon : Feu de forêt, Inondation,, Mouvement de terrain – Tassements différentiels Sismicité : zone de sismicité 3 Le projet est uniquement concerné par la zone inondable, le règlement du PPRI sera respecté et les serres agricoles y sont autorisées.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu du mode de culture respectueux de la biodiversité et en mode écocitoyen, la quantité d'intrants peut être considéré comme quasi nulle. Aucun risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance sonore.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance olfactive.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune vibration.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'émission lumineuse en phase construction ni en phase d'exploitation agricole de la serre ; aucun éclairage photosynthétique ne sera installé.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de rejets polluants ; mode de culture AB certifié et très strict.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Rejet des eaux de pluie dans les ouvrages dimensionnés pour leur gestion. - Création du bassin de rétention/infiltration conforme aux recommandations de la déclaration "Loi sur l'eau". Le projet est soumis à Déclaration au titre de la Loi sur L'eau. A ce titre un dossier de déclaration sera réalisé afin de définir les mesures (dimension, localisation du bassin,...) à mettre en œuvre pour compenser l'imperméabilisation.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun effluent, ni déchet à caractère dangereux.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain n'est pas situé à proximité ou dans le périmètre de protection des 500 mètres d'un monument historique. les haies présentes seront conservées et entretenues afin d'intégrer la serre au paysage environnant.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité agricole sera beaucoup plus rationnelle et diminuera de manière importante la pénibilité du travail des salariés : à l'abri des aléas climatiques plantes et hommes évolueront pour les premières de manière beaucoup plus productive avec un gain notable au niveau de la qualité, et, pour les deuxièmes avec un confort de travail indéniable .

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site d'implantation du projet de serres agricoles équipées de panneaux solaires photovoltaïques en toiture est déjà affecté à l'exploitation agricole (cultures plein champ) et la production agricole va perdurer grâce à la protection conférée par les serres. La justification agricole de ce projet et les raisons de ce choix sont présentés dans la notice agricole annexée à cette demande. Une auto-évaluation permettant une première analyse des enjeux environnementaux du projet est également annexée.

Les enjeux locaux importants ont été pris en compte dans l'élaboration du projet :

- Les espaces libres seront utilisés, sans perte d'espace agricole,
- Les enjeux environnementaux seront pris à compte aux différents stades du projet (de la conception à la mise en culture agricole) afin de réduire les impacts potentiels.
- les haies présentes seront conservées afin d'insérer le projet dans son environnement proche.

Nous estimons donc que ce projet peut être dispensé d'étude d'impact sur l'environnement dans la mesure où une première analyse permet de justifier l'absence d'effets négatifs du projet sur l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	-Projet agricole -notice environnementale : Auto-évaluation -Annexe : Note complémentaire de synthèse -Notice d'incidence simplifiée Natura 2000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus :

Fait à

Tarascon

le,

7/010/2016

Signature

Philippe AYME

